



Directive sur la procédure

ATTENDU QUE la reine Elizabeth II est décédée le 8 septembre 2022;

ET ATTENDU QUE le roi Charles III est devenu le souverain du Canada le 8 septembre 2022,

PAR CONSÉQUENT, l'intitulé de la cause dans les procédures devant la Cour canadienne de l'impôt doit référer à « Sa Majesté le Roi » plutôt qu'à « Sa Majesté la Reine ». En ce qui concerne les affaires en cours, l'intitulé de la cause sera considéré comme ayant été ainsi modifié sans qu'il soit nécessaire de présenter une requête à cet effet.

DIRECTIVE rendue à Ottawa, ce 12^e jour de septembre 2022.

(original signé par le juge en chef Eugene P. Rossiter)

Eugene P. Rossiter
Juge en chef